

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, compétence réaffirmée par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. Il revient aux Conseils régionaux, en vertu de l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, de définir et mettre en œuvre la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, les Régions coordonnent et structurent l'ensemble de l'offre de formation : filières de formation professionnelle, initiale et continue, proposées aux jeunes de 16 à 25 ans, actions de formation professionnelle à destination des adultes, grâce au contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Des travaux de recherche pourraient être menés sur l'appariement de l'offre régionale de formation avec les besoins des publics et les besoins en compétences des entreprises :

- *Sur l'identification des besoins en formation,*
- *Sur l'analyse de l'engagement des stagiaires en formation,*
- *Sur les différentes méthodes pédagogiques mises en œuvre pour la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi, particulièrement en ce qui concerne la remise à niveau et la construction d'un projet professionnel,*
- *Sur la question de l'accessibilité de la formation selon les territoires, etc.*

CREATION ARTISTIQUE ET PRATIQUES CULTURELLES

1) Synthèse de la politique culturelle

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la Culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

En cinq ans, la Région Hauts-de-France est devenue la première région de France au titre de son accompagnement, ayant permis le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse, la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales et la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

La nouvelle politique culturelle s'inscrit dans cette continuité tout en ayant l'ambition d'agir sur deux évolutions majeures :

- la rendre plus lisible, plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- lui permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc.)

Celle-ci a donc été recentrée autour de deux axes d'intervention phare :

- **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnel générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels
- **L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie**, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre région.

Par ailleurs, la politique culturelle a également été repensée aux regards des enjeux et contraintes actuels et en cohérence avec la feuille de route du mandat régional en matière de proximité et solidarité et stratégie et vision d'avenir.

Ainsi deux priorités sont réaffirmées :

- **Le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, des territoires, des habitants,
- **La transition écologique** et les mutations environnementales.

2) Sujets impactant la mise en œuvre de la politique culturelle régionale :

Le contexte national et international depuis 2020 a mis en exergue, pour le monde de l'Art et de la Culture, de grands enjeux de société qui sont relayés de manière très forte par la société civile.

Les crises successives - sanitaires, économiques écologiques, énergétiques - ont été les déclencheurs d'une prise de conscience collective de la mutation des modèles et de la nécessité d'une meilleure prise en compte de ces évolutions :

- C'est l'évolution des modes de vies de la société liée aux usages du numérique, à l'urgence climatique, aux tensions économiques et aux montées des inégalités qui vient transformer en profondeur le rapport à l'Art, fragilisant son rôle dans ce qu'il a à dire sur le monde, dans ce qu'il transmet de sens et de lien humain collectif, dans ce qu'il contribue à construire de l'identité et des valeurs de chaque individu, dans une société sans cesse mouvante.
- C'est également la transformation profonde des modèles dans le champ culturel : l'érosion des marges artistiques par l'accroissement continu des frais de fonctionnement, la saturation des modèles de production, la difficulté de renouvellement des publics et d'adaptation aux nouveaux usages, l'érosion du modèle de décentralisation culturelle... qui pose de manière centrale pour ses opérateurs un enjeu d'adaptabilité et de renouvellement permanent en prise avec les mutations du monde.

Ainsi, l'évolutions des pratiques culturelles, des modèles économiques, la transition écologique sont autant d'enjeux qui traversent en profondeur tous les acteurs du champ culturel (artistes, producteurs, diffuseurs, médiateurs, financeurs...) réinterrogeant chacun sur le sens de son action.

A titre d'exemple, dans le cadre de l'évolution de la politique culturelle, la Région a décidé de soutenir à travers le dispositif « Expérimentation culturelle et artistique » les initiatives innovantes visant à réinterroger les mutations à l'œuvre dans le secteur culturel.

Ce dispositif impliquant le croisement d'artistes ou d'équipes artistiques avec des professionnels de secteurs et d'horizons différents (sciences, sciences humaines, santé, social, industrie, artisanat, numérique, environnement, tourisme...) a pour but d'explorer les enjeux :

1. De transition écologique (réduction des empreintes carbone...);
2. De mutation économique et de décloisonnement des filières ;
3. De nouvelles pratiques des publics (prépondérance des plateformes et supports numériques...);
4. De nouvelles modalités de rencontres avec les habitants favorisant l'inclusion et l'accessibilité des œuvres, (notamment vis-à-vis des publics empêchés ou en situation de handicap) et de présence sur les territoires, particulièrement les territoires les plus ruraux.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le dispositif Génération + mobilité a pour objectif de soutenir des projets pédagogiques de mobilité collective et accompagnés, de groupes, classes d'élèves ou d'apprentis, au niveau européen et à l'international. Ces projets doivent permettre en montée en compétences des jeunes par des échanges de pratiques, des visites pédagogiques (entreprises, établissements professionnels, salons professionnels...) ou encore en participant à des chantiers d'application.

Génération+ Mobilité : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif727>

A la suite de la crise sanitaire, le dispositif connaît un redémarrage très fort depuis 2022. La Région a soutenu depuis 2016, près de 7 000 mobilités de lycéens et apprentis.

À travers sa politique de relations internationales, la Région priorise la dynamique des transitions énergétiques en Afrique, et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable dont l'ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Dans le cadre du présent appel à projets, elle souhaite soutenir des projets collaboratifs, associant, via un consortium, des entités de nature différente : par exemple, une association et une entreprise, une collectivité et une université et dont au moins obligatoirement deux entités établies en Région Hauts-de-France.

Acteurs de l'énergie pour l'Afrique (AEPA) : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif809>

Le projet soumis devra principalement viser la réalisation de projets d'accès à l'énergie durable en Afrique :

- *Accès à l'électricité basé sur une source renouvelable : solaire, éolien, hydraulique, biomasse, hydrogène...*
- *Production de chaleur ou de froid : cuisson à partir de combustibles renouvelables ou production de froid à partir de source renouvelable.*

Les projets pourront également porter sur les thématiques suivantes :

- *La décarbonation de l'énergie*
- *L'économie circulaire et le recyclage des déchets issus de projets d'électrification*
- *Les réseaux énergétiques intelligents*
- *L'optimisation des réseaux existants*
- *Les mobilités durables*
- *Le bâtiment durable et son efficacité énergétique en lien avec le développement d'une énergie renouvelable*

SANTÉ

1) Santé environnement / PRSE 4 :

- *Etudes épidémiologiques spatiales : lien en santé environnement,*
- *Amélioration des connaissances des expositions de la population air/eau/sol (ex : PFAS, métabolites de pesticides, micro plastiques, PM, NO2, ozone...),*
- *Amélioration des connaissances contribuant à l'étude de l'exposome,*
- *Développement des connaissances sur les mécanismes et cartographie de la colonisation du territoire régional par les espèces exotiques envahissantes (moustique tigre, ambrosie).*

2) Des connaissances sur les mécanismes et cartographie de la colonisation du territoire des Hauts-de-France :

- *Développer les connaissances scientifiques sur les impacts de l'exposition aux pollutions de l'eau, de l'air et des sols sur la santé humaine et des écosystèmes.*

3) Prévention :

- *Plan obésité : Etablir un modèle transdisciplinaire permettant de prendre en compte les facteurs multidimensionnels de l'obésité,*
- *Bien vieillir : recherche, du soin, de la prévention, de la formation, de la silver économie.*

TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE REGIONALE

1) La pêche à pied en Hauts de France

Il y a 415 pêcheurs à pied professionnels (coques, moules et scrobiculaires) en Hauts-de-France. Il s'agit de la plus grosse pêcherie à pied d'Europe, que ce soit en nombre de licenciés, en tonnage et financièrement. 331 pêcheurs détiennent la licence coque en région avec parmi eux 237 pêcheurs originaires des Hauts-de-France.

2) La mortalité des coques

Les pêcheurs à pied professionnels ont déjà été confrontés à des difficultés résultant d'épisodes répétés de mortalité massive des gisements de pêche, notamment de coques. Apparue en août 2012, un phénomène de surmortalité des coques (80 %) a été à nouveau constaté en 2015. Les quantités de coques vendues entre la saison 2014/2015 et 2015/2016 avaient alors été divisées par 7. Le chiffre d'affaires total de la pêche à pied était passé de près de 5,5 M d'euros en 2014 à 1,84 M d'euros en 2015. *Les travaux d'IFREMER avaient mis en évidence à l'époque la présence d'un vibrio (bactérie).*

Avec ce nouvel épisode de mortalité survenu en juin 2023 sur le gisement de la Baie de Somme, le plus productif de la région, et sa fermeture dès le 3 juillet 2023, la filière est à nouveau très fortement impactée. La saison de la coque va généralement de juin à décembre. Les autres gisements sont faibles et ne permettront qu'une exploitation de quelques jours ou semaines. La saison de la coque sera cette année réduite à quelques jours voire quelques semaines.

3) Financer des projets de recherche

Au-delà de l'aide d'urgence votée le 5 octobre dernier, la Région est engagée pour la filière de la pêche à pied via le plan d'action pour la filière des produits aquatiques, notamment en accompagnement des projets de réensemencement ou via des projets de recherche et développement pour maintenir des gisements de coques en Hauts-de-France. C'est dans ce cadre qu'une thèse de recherche sur la mortalité des coques pourrait être réalisée et financée via des fonds Région (régime exempté Pêche et Aquaculture) ou via le FEAMPA.

4) Proposition de financement de thèse sur la mortalité des coques

Suite à l'épisode de surmortalité des coques survenu en Baie de Somme en juin 2023 et entraînant une fermeture de la pêche dès le 3 juillet 2023, la Région a voté une aide d'urgence en séance plénière du 5 octobre 2023 d'un montant de 71 100 euros. Cette aide versée au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) a pour but de permettre le remboursement de la licence de pêche des 237 pêcheurs à pied professionnels de coques des Hauts-de-France. Les causes de cette surmortalité sont pour l'instant inexpliquées. Ce constat appelle à la réalisation d'études complémentaires. Une thèse de recherche sur les causes de surmortalité des coques subventionnée par la Région permettrait d'avoir des premières pistes pour comprendre et prévenir ces phénomènes et ainsi maintenir les gisements de coques en Hauts-de-France.

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

La Région Hauts-de-France soutient le développement de l'agriculture et son adaptation aux contraintes émergentes. En particulier les programmes tentent de concilier plusieurs objectifs :

- Développer la souveraineté des Hauts-de-France en ce qui concerne la production de matière première liée à l'alimentation des populations des Hauts-de-France, voire de France ou d'Europe :
 - Tous travaux de recherche permettant une approche de ces questions de souveraineté, de besoins, de bilans à l'échelle des Hauts-de-France et facteurs pesant sur l'évolution de ces constats seraient pertinents pour mieux cadrer les défis.
- Rapatrier tout ou partie de la valeur ajoutée issue de la transformation de ces produits agricoles (produits ou consommés) sur le territoire au profit des entreprises et de l'emploi sur le territoire.
- Soutenir les productions d'excellence exportatrices qui concourent à l'image de la Région :
 - Enjeux de maintien des cultures de pommes-de-terre, de betterave, d'endives, légumières dans des contextes évolutifs contraints ; changement climatique (H²O/température/gels...), interdiction/limitation des auxiliaires chimiques utilisés dans ces productions...
 - Enjeux de substitutions par d'autres productions à potentiel ou valeur ajoutée similaire,
 - Enjeux d'évolution des process de transformation dépendant de variétés aux exigences peu compatibles avec les évolutions climatiques (pomme-de-terre).
- Adapter les systèmes productifs des Hauts-de-France au changement climatique (variétés, eau, carbone, gaz à effet de serre...) :
 - Identifier des variétés adaptées aux contextes futurs,
 - Construire des itinéraires techniques plus robustes et moins dépendants H²O et température, fertilisants ou produits phytosanitaires.
- Améliorer simultanément la productivité des systèmes et la biodiversité au profit d'un meilleur compromis entre production agricole d'une part, et environnement et santé d'autre part.